



**VILLE DU BOUSCAT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20141216-161214-12-DE

Accusé certifié exécutoire

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Préfecture de la Gironde - Préfet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014

**DES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance ordinaire du 16 Décembre 2014**

#### **DOSSIER N°12 :**

CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE – ACTIONS 2014 –  
REVERSEMENT DE SUBVENTION CAF  
AUX ASSOCIATIONS LABCDEFG ET  
RICOCHET

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Décembre 2014

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaëli LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Philippe VALMIER (à M. QUANCARD), Didier BLADOU (à M.VINCENT), Géraldine AUDEBERT (à M. FARGEON), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT)

**Absent :**

**Secrétaire :** MME SOARES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

### **DOSSIER N° 12 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – ACTIONS 2014 – REVERSEMENT DE SUBVENTION CAF AUX ASSOCIATIONS LABCDEFG ET RICOCHET**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sont engagées contractuellement dans le cadre d'une convention territoriale globale (CTG) pour 4 ans, reconduite pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2014, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2010.

Ce contrat définit les axes d'interventions prioritaires au Bouscat dans les champs de la famille, la jeunesse, l'animation sociale locale et l'insertion. Il permet à la ville de bénéficier, au-delà des projets relevant des dispositifs de droit commun de la CAF de crédits spécifiques pour des actions novatrices validées par le Comité de Pilotage créé à cet effet. Le montant annuel des dépenses, cofinancé par la ville et la CAF, est fixé contractuellement à 43 848 € maximum, financé à 50 % par chaque partenaire, sur la base de 6 € par allocataire CAF.

Au titre de l'année 2014, le montant global des projets retenus par le comité de pilotage du 24 juillet dernier s'élève à 32 742 €. L'aide apportée par la CAF à la ville est donc de 16 371 €, selon le tableau des actions joint en annexe.

Il y a lieu de noter que, sur l'ensemble des actions associatives retenues dans le cadre du cofinancement, certaines ont déjà été intégrées dans la subvention annuelle versée par la ville. Pour les autres, il y a lieu de procéder à un versement complémentaire, correspondant à l'aide versée par la CAF à la ville, pour lesdites actions, à savoir :

**association Ricochet : 1 197 €** pour les projets suivants :

- le ludo'tour : 389€,
- «mémoire de quartier» : 808 €,

**association Labcdefg : 2 060 €** pour les projets suivants :

- journal participatif : 1 500 €,
- « solidaires et citoyens » : 560 €,

Ainsi,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales ;

**VU** les actions validées par le comité de pilotage de la CTG du 24 juillet 2014,

**VU** la notification d'attribution de la CAF d'une subvention de 16 371 € au titre de la CTG en 2014,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Reverse la part de l'aide octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de la CTG à chacune des associations suivantes, porteuses des projets ci-dessus exposés, à savoir :

Ricochet : 1 197 €,

Labcdefg : 2 060 €,

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 16 Décembre 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

